

enquêtes sur les coalitions soit lu maintenant pour la deuxième fois. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion ?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Une voix: Sur division.

M. Drew: Non.

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

(La motion principale de l'honorable M. Garson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Abbott	Healy
Anderson	Hellyer
Arsenault	Helme
Bater	Henderson
Benidickson	Henry
Bertrand	Herridge
Beyerstein	Hetland
Black (Châteauguay- Huntingdon-Laprairie)	Hosking
Blanchette	Huffman
Blue	James
Boisvert	Jeffery
Boivin	Jones
Bonnier	Jutras
Boucher	Kickham
Bradette	Kirk (Digby-Yarmouth)
Breithaupt	Knight
Breton	LaCroix
Brown (Essex-Ouest)	Lafontaine
Bryce	Laing
Cameron	Langlois (Berthier- Maskinongé)
Cauchon	Langlois (Gaspé)
Cavers	Leduc
Chevrier	Lefrançois
Clark	Little
Cleaver	Low
Coldwell	Macdonald (Edmonton- Est)
Corry	MacNaught
Côté (Saint-Jean-Iber- ville-Napierville)	Macnaughton
Côté (Verdun-La Salle)	McCann
Cournoyer	McCubbin
Croll	McCusker
Darroch	McDonald (Parry-Sound- Muskoka)
Demers	McIlraith
Denis	McIvor
Dion	McLean (Huron-Perth)
Dumas	McMillan
Eyre	Major
Ferrie	Maltais
Fontaine	Martin
Fournier (Hull)	Massé
Fournier (Maisonneuve- Rosemont)	Monette
Fulford	Murray (Cariboo)
Gardiner	Mutch
Garson	Nadon
Gauthier (Lac Saint- Jean)	Nixon
Gauthier (Lapointe)	Pearson
Gauthier (Portneuf)	Picard
George	Pinard
Gingras	Proudfoot
Gingues	Prudham
Gour (Russell)	Richard (Gloucester)
Gregg	Richard (Saint-Maurice- Lafleche)
Harris (Grey-Bruce)	Riley
Harrison	Rinfret

Roberge
Robertson
Robinson
Rocheport
Rooney
St-Laurent
Sinclair
Sinnott
Smith (York-Nord)
Stuart (Charlotte)
Studer
Tremblay

Valois
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wood
Wright.—132.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Adamson
Aylesworth
Blair
Brooks
Cardiff
Casselman
Catherwood
Charlton
Churchill
Courtemanche
Coyle
Diefenbaker
Dinsdale
Drew
Fairclough (M^{me})
Fleming

MM:

Fraser
Fulton
Gibson
Graydon
Hees
Hodgson
Lennard
Macdonnell (Greenwood)
MacLure
Murphy
Nowlan
Ross (Souris)
Rowe
Tustin
White (Middlesex-
Est).—31.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—*Définition*: "marchand".

M. Fleming: L'article 1^{er} vise à insérer un nouvel article 37A dans la loi des enquêtes sur les coalitions. Quiconque lit l'article 37A projeté se butte immédiatement à certaines difficultés sur le sens dudit article. Je signale d'abord que le paragraphe (1) définit le "marchand" en termes assez généraux pour comprendre le fabricant, le fournisseur ou le vendeur d'un article. Le paragraphe (2) vise à interdire au marchand tout acte, par menace, promesse ou entente, destiné à astreindre ou à tenter d'astreindre une autre personne à revendre un article à un prix différent ou spécifié en vertu des conditions désignées. Le paragraphe (3) vise à rendre illégal pour tout marchand le refus de vendre ou de fournir un article à une autre personne pour le motif que celle-ci a refusé de vendre l'article aux prix spécifiés en vertu des conditions désignées, ou a déjà revendu ou offert de revendre des articles à des prix moindres que les prix spécifiés par le marchand.

Je signale que l'article ne renferme rien au sujet du détaillant. L'article ne vise pas l'acte du détaillant qui vend les articles; il ne vise que le fabricant ou le fournisseur des articles, lequel a déjà eu affaire au détaillant.

Des questions très importantes se posent en divers secteurs du commerce. On se demande quel sera l'effet de cet article sur un certain